



Objet : Demande de réévaluation de la subvention aux Départements & Régions Cyclables

Monsieur le Président de la République,

Monsieur le Premier Ministre,

Madame la Ministre de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer,

Dans un courrier daté du 16 décembre et reçu le 3 janvier, le Ministère de l'Environnement notifie l'arrêt de sa subvention 2016 aux Départements & Régions Cyclables (DRC). Il met ainsi fin sans préavis à un partenariat de 10 ans et signe l'arrêt de toute coordination du schéma national des véloroutes et voies vertes initié par l'État en 1998. Les collectivités territoriales, via les DRC devraient-elles désormais assumer cette mission d'intérêt général sans soutien de l'État ? Nous ne pouvons pas nous résoudre à l'interruption de cette solidarité. Les DRC vous demandent donc de rattraper cette situation de manière rétroactive, eu égard la cohérence de nos actions avec la vision portée avec succès par le Gouvernement pour la COP21, à l'utilité publique de la dynamique des véloroutes et voies vertes et en raison de la qualité du partenariat entre le Ministère de l'Environnement et les DRC depuis 2005.

Dans son courrier du 16 décembre 2016, le chef de cabinet du Ministère de l'Environnement qualifie les travaux des DRC de visant à « promouvoir le tourisme à vélo » et suggère de « présenter de nouvelles propositions » qui seront examinées dans le cadre de l'élaboration d'un « nouveau plan d'action pour les mobilités actives ». Permettez-moi de commenter ces appréciations sur le fond et la forme.

Sur le fond | 90% des utilisateurs des véloroutes et voies vertes en France sont des habitants, pour leur parcours vers le travail ou l'école, leurs loisirs de proximité. Ces itinéraires sont les premiers lieux d'apprentissage du vélo pour les enfants. Ils sont les seuls à être sécurisés pour la pratique des seniors. Ils sont le meilleur outil d'aménagement du territoire au service de l'économie locale et du développement rural. Leurs sections en site propre enregistrent les plus hautes fréquentations vélo en milieu urbain... Ces itinéraires sont donc avant tout des outils de santé et de cadre de vie. Ils sont aussi les seules infrastructures de mobilité 100% décarbonée, celles dont l'air pollué français a tant besoin.

De nouvelles propositions pour un hypothétique plan d'action ? Les DRC ont pris part à l'élaboration du nouveau plan mobilités actives, confiée au Conseil de la transition énergétique. Ils y ont consacré de nombreux jours et en attendent les résultats. Depuis 2004, c'est d'ailleurs le 4e plan auquel les DRC participent. En quoi celui-ci serait-il supérieur aux précédents, s'il ne reprend pas un fondamental de toute politique nationale vélo digne de ce nom chez nos homologues européens : celui d'un schéma cyclable national ? Là où l'Allemagne consacre 25€/habitant/an au vélo (hors investissement fédéral et local), l'Etat français stopperait ses modestes 60 000€ (0,1 centime/habitant/an) de soutien à l'animation, au suivi et à la coordination de son propre schéma national ?

Monsieur le Président de la République Le Palais de l'Élysée 55 rue du Faubourg Saint-Honoré 75008 PARIS Il ne vous viendrait pas à l'esprit d'interrompre le pilotage de la construction d'une autoroute ou d'une LGV aux deux-tiers achevées. Pourquoi alors interrompre la coordination d'un schéma national de 21 000 km, réalisé à près de 60%, au prétexte qu'il ne s'agit pas d'une « nouveauté » ? Les politiques publiques doivent s'inscrire dans la durée. Aménager la France à vélo exige de la ténacité, un cap clair et la mobilisation de tous. Les DRC fédèrent les collectivités qui contribuent à l'aboutissement de ce grand projet national pour 2030. Pour ces dernières, le désengagement soudain du Ministère de l'Environnement, artisan de cette aventure depuis 1998, passerait pour un manque de solidarité.

Si les missions de coordination des DRC s'arrêtent, aucun organisme ne sera en mesure d'accompagner les collectivités à cibler un investissement public efficace et à rendre compte des 600 à 700 km d'itinéraires ouverts chaque année. Que représentent 60 000€/an au regard de cet enjeu majeur ? Quelle direction au sein de l'État pourrait, à pareil coût, assurer un tel service ? Depuis 1998, les collectivités ont investi plus d'un milliard d'euros pour les 12 700 km d'itinéraires du schéma national des véloroutes et voies vertes déjà réalisés. Aujourd'hui, au prétexte que cela n'est pas « nouveau », le Ministère couperait son soutien à cet outil d'aménagement du territoire et de mobilité de proximité ?

Sur la forme, il ne nous semble pas normal d'annoncer au terme de l'année encourue, de dépenses engagées et d'actions presque intégralement menées à leur terme, que des financements ne seront pas versés. Le projet 2016-2018 entre les DRC et le Ministère de l'Environnement a été formalisé début 2016 en étroit partenariat avec la Coordination interministérielle pour le développement de l'usage de la marche et du vélo (Ciduv). Cette 11e année de collaboration s'annonçait sous le sceau d'une confiance réciproque renouvelée. Aucune indication contraire, aucune réserve n'ont été émises. Au 16 décembre 2016, que dis-je, au 3 janvier 2017, comment pouvez-vous imaginer que nous trouvions des alternatives ?

Monsieur le Président, Monsieur le Premier Ministre, Madame la Ministre de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, je vous invite à réexaminer de manière rétroactive les termes du partenariat 2016-2018 initialement établi entre les DRC et la Ciduv. Votre intervention évitera, à n'en pas douter, que la dynamique nationale véloroutes et voies vertes ne subisse les conséquences d'un avis rendu trop rapidement.

Je reste à votre disposition pour toute rencontre sur ce sujet et vous prie de recevoir, Monsieur le Président, Monsieur le Premier Ministre, Madame la Ministre de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, à l'assurance de mes respectueuses salutations.

Chrystelle Beurrier Présidente des Départements & Régions Cyclables Vice-présidente du Département de la Haute-Savoie Conseillère départementale du canton de Sciez